



AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 13 JANVIER 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier :

QU'une séance extraordinaire du conseil municipal sera tiendra le 13 janvier 2020, à 19 h, et qu'elle portera sur les sujets suivants :

- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets;
- Soumissions pour l'émission de billets – Financement des projets en cours.

Cette séance extraordinaire se tiendra à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 6^e jour du mois de janvier 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 6 janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour de janvier 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier